



Département de l'Hérault
Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée
Commune de Corneilhan

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du lundi 10 décembre 2018



- **Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 5 novembre 2018 à l'unanimité**

- 1) Subvention à l'entente Corneilhan Lignan Football Club
- 2) Décision Modificative n°3 au BP 2018
- 3) ZAC Cabrières « Approbation du dossier de consultation des aménageurs comprenant notamment le projet de traité cadre de concession d'aménagement – Mise en œuvre de la procédure de mise en concurrence pour le choix de l'Aménageur »
- 4) Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales
- 5) Motion de soutien à Lo Collectiu Occitan
- 6) Travaux de mise en sécurité de la salle polyvalente motivés par le SDIS 34 et la sous-préfecture de Béziers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CORNEILHAN SEANCE DU 10 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix décembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Corneilhan dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle HUGOUNET PULLARA, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 4 décembre 2018.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Présents : 16
Votants : 17

Membres présents à la séance :

HUGOUNET PULLARA Isabelle, BARBEZIER Ginette, BLANC Gérard, BLANCAS PINO Dolores, BIGARI Dominique, GOURNAY Sylvie, GELLY Jean-François, MANEZ Javier, MARECHAL Daniel, MICHEL Alain, MICHEL Christophe, MOLINA Élodie, DE NADAI Robert, QUINARD William, RASPINI Élisabeth (arrivée à 18h45), TORTI Judith (arrivée à 18h40).

Absents excusés : MARCHAND CAMILLERI Delphine a donné pouvoir à MARECHAL Daniel.

Absents : GARRIGOS Béatrix, MUNOZ Patricia

Secrétaire de Séance nommé : BIGARI Dominique.



Département de l'Hérault
Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée
Commune de Corneilhan

1. Subvention à l'entente Corneilhan Lignan Football Club

Madame le Maire informe que la commune avait déposé un dossier de cohésion sociale « ouverture européenne sportive des enfants » à la communauté d'agglomération de Béziers Méditerranée pour demander une aide afin de participer à un tournoi sur 3 jours à Barcelone en mai 2018.

La commune a reçu une subvention de 2 000 € et elle propose de leur reverser cette subvention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil municipal approuve de reverser la subvention de 2 000 € à l'entente Corneilhan Lignan Football Club, obtenue dans le cadre du dossier de cohésion sociale « ouverture européenne sportive des enfants » auprès de la communauté d'agglomération de Béziers Méditerranée.

2. Décision Modificative n°3 au BP 2018

Madame le Maire précise que dans le cadre des travaux dans les bâtiments communaux, des études pour le PLU et pour la Zac Cabrières (étude de zone de compensation naturelle, publicité de l'appel d'offre), il est nécessaire de réajuster les crédits suivants :

Chapitre / Article	Désignation	DÉPENSES	
		Diminution de Crédits	Augmentation de Crédits
Section d'INVESTISSEMENT			
Opération 321 Salle Polyvalente 2313	constructions	33 000 €	
Opération n°323 Bâtiments divers 21318	Autres bâtiments publics		13 000 €
202	Frais réalisation document urbanisme		10 000 €
Opération n°322 ZAC Cabrières 2313	constructions		10 000 €
	TOTAL	33 000 €	33 000 €



Département de l'Hérault
Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée
Commune de Corneilhan

Concernant la partie Fonctionnement, il a été nécessaire de régler des cotisations supplémentaires de l'année dernière, il convient de réajuster les crédits suivants :

Chapitre / Article	Désignation	DÉPENSES	
		Diminution de Crédits	Augmentation de Crédits
Section de FONCTIONNEMENT			
022 Dépenses Imprévues	Dépenses Imprévues	25 000 €	
012 – charges de personnels et frais assimilés			10 000 €
6411	Personnel titulaire	5 000 €	
6413	Personnel non titulaire		3 300 €
6451	Cotisations URSSAF		10 700 €
6453	cotisations aux caisses de retraites		
6454	cotisations ASSEDIC	5 000€	
6455	Cotisations assurance pour le personnel		2 800 €
6456	Versement FNC		2 600 €
6474	Versement autres œuvres sociales		5 500 €
6478	Autres charges sociales diverses		100 €
	TOTAL	35 000 €	35 000 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le conseil municipal Décide de procéder aux ajustements budgétaires désignés ci-dessus dans le cadre de la Décision Modificative n°3 du Budget Primitif de l'année 2018.



Département de l'Hérault
Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée
Commune de Corneilhan

3. ZAC Cabrières « Approbation du dossier de consultation des aménageurs comprenant notamment le projet de traité cadre de concession d'aménagement – Mise en œuvre de la procédure de mise en concurrence pour le choix de l'Aménageur »

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 10 septembre 2018, le Conseil Municipal a décidé d'engager la procédure de mise en concurrence en vue de la désignation de l'aménageur concessionnaire de la ZAC« des Cabrières »et défini les modalités de publicité et de mise en concurrence.

Afin de permettre la publication de l'avis d'appel à concurrence et de lancer la procédure, il convient désormais d'approuver le projet de traité cadre de concession d'aménagement pour cette ZAC et de valider le contenu du dossier de consultation des aménageurs qui sera remis aux candidats admis à présenter une offre et qui comprend:

- Le règlement de consultation ;
- Les plans topographiques ;
- Le dossier de création de la ZAC "des Cabrières" – en ce compris son étude d'impact et l'avis, s'il a été établi, de la MRAe sur l'étude d'impact et son dossier;
- Les dispositions du projet de PLU
- Le projet de Traité de concession d'aménagement;
- L'estimation des participations financières aux équipements publics;
- Le montant des droits d'entrée
- Les éléments fonciers.

Madame le Maire invite à valider le projet de traité cadre de concession d'aménagement.

Après en avoir délibéré, A la majorité des Voix, 14 POUR et 2 CONTRE.

Le conseil municipal Approuve le dossier de consultation des aménageurs comprenant notamment le projet de traité cadre de concession d'aménagement, ainsi que la Mise en œuvre de la procédure de mise en concurrence pour le choix de l'Aménageur

4. Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales

Mme le Maire précise qu'à compter du 1^{er} janvier 2019, la nouvelle réforme de la gestion des listes électorales va entrer en vigueur.

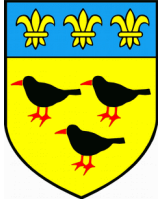
La commission électorale composée du Maire et d'un représentant de TGI et de la Préfecture est supprimée d'office au 11 janvier 2019.

Il est nécessaire de la remplacer par une commission de contrôle composée de 5 membres titulaires dont 3 élus de la liste majoritaire et 1 élu de chaque autre liste.

Le Maire, les adjoints et les conseillers délégués en matière d'inscription électorale ne peuvent pas faire partie de cette commission.

Des conseillers suppléants peuvent être désignés aussi dans les mêmes conditions.

Madame le Maire propose de désigner les membres de cette nouvelle commission.



Département de l'Hérault

Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée

Commune de Corneilhan

Après en avoir délibéré, A l'unanimité, le conseil municipal désigne les membres suivants :

- liste municipale majoritaire :

Titulaires : Ginette Barbezier, Gérard Blanc, Christophe Michel

Suppléants : Judith Torti, Patricia Munoz, Dolores Blancas Pino

- Liste municipale d'opposition :

Titulaire : Robert De Nadai

Suppléant : Sylvie Gournay

- Liste municipale d'opposition :

Titulaire : Jean-François Gelly

5. Motion de soutien à Lo Collectiu Occitan

Madame le Maire rappelle que le gouvernement prépare une grande réforme du service public audio-visuel.

A cet effet, LO COLLECTIU OCCITAN demande de faire voter une motion pour plusieurs raisons :

- obtenir une présence quotidienne de l'occitan à la TV publique régionale. L'accès à la TV est une condition impérative pour la vie d'une langue dans le monde aujourd'hui.

- Plus d'égalité dans le traitement des langues régionales par France 3. Nous exigeons l'égalité républicaine, ce que la Corse a su obtenir est un droit pour les autres cultures et langues de France.

- que cette égalité s'applique aussi aux radios locales du service public, celles du réseau France Bleue

- demander que France 3 soit redéfinie comme une véritable « Chaîne régionale à vocation généraliste » c'est à dire qu'elle soit davantage une télévision de pays en maintenant et développant les bureaux et rédactions locales qui sont menacés.

Après en avoir délibéré, A l'unanimité, le conseil municipal apporte son soutien à Lo Collectiu Occitan et autorise Madame le Maire à signer la motion de soutien.

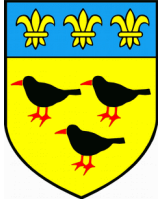
6. Travaux de mise en sécurité de la salle polyvalente motivés par le SDIS 34 et la sous-préfecture de Béziers

Madame le Maire rappelle que la salle polyvalente n'étant pas aux normes depuis de très nombreuses années, la municipalité s'est engagée à améliorer toutes les infrastructures communales. Les différents rapports de la commission de sécurité de la sous-préfecture de Béziers en partenariat du SDIS 34 concernant la salle polyvalente, a alerté à plusieurs reprises la municipalité depuis l'an 2000.

Madame le Maire précise qu'à la dernière visite de février 2018, la commission avait émis un avis défavorable à la poursuite des activités dans cette salle. Cela correspond à un ultimatum avant la fermeture administrative de la salle par décision du préfet.

Dès lors, notre municipalité a commencé des travaux en urgence en créant cet été, une nouvelle entrée répondant aux normes d'accessibilité 3UP et de sécurité avec l'appui d'un architecte.

Dans la continuité, Madame le Maire a souhaité mettre aux normes et garantir la sécurité des utilisateurs de la salle, qui faisait défaut depuis 2012, en voulant réaliser les travaux de



Département de l'Hérault

Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée

Commune de Corneilhan

remplacement de l'alarme incendie, le remplacement du désenfumage ainsi que la création d'une nouvelle issue de secours de 2 UP, toujours avec l'appui du même architecte.

Malheureusement, un courrier du sous-préfet de Béziers a été adressé à Madame le Maire lui demandant d'arrêter les travaux qui devaient commencer, sous peine de fermeture de la salle pour des raisons administratives.

Madame le Maire tenait à informer de la situation.

Madame le Maire précise que les documents annexes (conventions, plans,...) sont consultables sur demande auprès des services administratifs.

Le Maire
Isabelle Hugounet Pullara